CCAS d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tel : 03.21.61.39.72

DCA 26.04.03

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 septembre 2026

Date de convocation : le 23 septembre 2026

Votes pour : **13**
Vote contre **: 0**
Abstention : **0**

Objet : Prévision de recrutement de 4 agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Président.

Etaient présents : MM David THELLIER – Éric HEUGUE – Gérard CORRIETTE - Didier MARLES – Mmes Stéphanie DELMARE - Dorothée CHAVATTE – Laurie LECRINIER - Véronique LUPART – Anne VENEL- Sylviane MOILLET CARRE - Cathy MORIN – Madame Micheline DAUTRICHE - Marie-Andrée PAYELLE formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés : M. Laurent DANEL - Mme Caroline LEMAITRE CARON

Madame Stéphanie DELMARE est nommée secrétaire.

****

Vu le code général de la fonction publique notamment l'article L.332-23 (1°),

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique,
Monsieur le Président du C.C.A.S informe l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour parer à l'accroissement temporaire d'activité du CCAS et en améliorer l'organisation notamment lors des périodes de congés statutaires, mais aussi afin d'aider les agents ayant repris le travail après une longue période d'arrêt maladie compte tenu des restrictions médicales dont ils font l'objet.

.../...

CCAS d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél : 03.21.61.39.72

Il est donc proposé de créer :

- Deux emplois non permanents d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet, du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027 et de rémunérer ces agents à l'indice brut 367 sur la base de 35 heures par semaine.

- Un emploi non permanent d'adjoint administratif pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet, du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027 et de rémunérer cet agent à l'indice brut 367 sur la base de 35 heures par semaine.

- Un emploi non permanent d'auxiliaire de soins principal de 2ème classe pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet, du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027 et de rémunérer cet agent à l'indice brut 368 sur la base de 35 heures par semaine.

Il précise enfin que ce type de recrutement demeurera exceptionnel et ne sera utilisé que lorsque les nécessités de service l'exigeront et que l'indice de traitement de ces agents sera revalorisé automatiquement, dès l'évolution des textes.

Le Conseil d'Administration, après délibération, émet un avis favorable sur la proposition de Monsieur le Président du C.C.A.S pour la création de quatre emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et précise que l'indice de traitement de ces agents sera revalorisé automatiquement, dès l'évolution des textes.

Délibération affichée le 12 OCT. 2026, article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Certifiée exécutoire compte-tenu
De la transmission en Sous-Préfecture
C.C.A.S et de la publication électronique
le 12 OCT. 2026
Le Président,

Secours d'Isbergues

David THELLIER